

L'hon. M. POWER: Nous avons reçu l'autorisation du bureau du trésor au mois de juillet, je crois, et nous avons demandé à la Commission du service civil de faire les annonces nécessaires. Cet emploi a été annoncé dans tout le Canada. Il y eut plus de 200 postulants dont 35 étaient des anciens combattants. Tous les autres candidats furent éliminés puis le jury d'examen ou bureau de classement, composé de sept ou huit personnes d'Ottawa et d'un représentant de la Commission du service civil, commença à faire un triage; après avoir discuté l'affaire, les examinateurs en vinrent toutefois à la conclusion qu'il était préférable de tenir un examen écrit. Il fallut du temps pour trouver un sujet d'examens puis les convocations furent envoyées; on demandait, je crois, au candidats d'écrire une étude sur la paralysie infantile et diverses autres choses. Il fallut ensuite examiner les compositions et finalement il ne resta plus que deux ou trois candidats sur les rangs. La nomination a été annoncée dans les journaux avant que j'en aie eu connaissance.

(Le crédit est adopté.)

A six heures, M. l'Orateur reprend le fauteuil et la séance est suspendue jusqu'à huit heures.

## Reprise de la séance

### BILLS D'INTÉRÊT PRIVÉ

#### EXAMEN EN COMITÉ

Bill n° 100, intitulé: "Loi pour faire droit à Gerda Ellen Morrison".—M. MacLean (Prince).

Bill n° 101, intitulé: "Loi pour faire droit à Hilda Elsa Naeke Schneider".—M. Heaps.

Bill n° 102, intitulé: "Loi pour faire droit à Margaret Robinson Mathieson Megee".—M. Heaps.

Bill n° 103, intitulé: "Loi pour faire droit à Rachel Tancer Silberberg".—M. Lawson.

Bill n° 104, intitulé: "Loi pour faire droit à Georges Brunet".—M. Jacobs.

Bill n° 113, intitulé: "Loi pour faire droit à Mary Elizabeth Fletcher Meigs Ballantyne".—M. Emmerson.

Bill n° 114, intitulé: "Loi pour faire droit à Ada Alice Burns".—M. Thompson.

Bill n° 115, intitulé: "Loi pour faire droit à Majorie Isabel Meldrum Andersen".—M. Emmerson.

Bill n° 116, intitulé: "Loi pour faire droit à Alice Pearl Shaver Booth".—M. Jacobs.

Bill n° 117, intitulé: "Loi pour faire droit à Mary Grace French Clarke".—M. Jacobs.

Bill n° 118, intitulé: "Loi pour faire droit à John Gerard Ahern".—M. Hill.

Le très hon. M. BENNETT: Je désire, avant que vous ne fassiez rapport de ces bills, monsieur le président, attirer l'attention de

la Chambre sur un fait. Le tribunal de dernière instance de notre pays a, si je me souviens bien, décidé que le domicile signifie le domicile dans une province et non dans le Dominion. Ces bills mentionnent tous que les personnes en question sont domiciliées au Canada. D'après le jugement du tribunal, dans un cas tout au moins, le fait d'être domicilié au Canada est une chose qui ne peut pas exister; on est domicilié dans une province, dans n'importe quelle province. J'en parle simplement pour qu'on ne puisse pas croire que nous avons complètement oublié cette question de domicile.

Le très hon. M. LAPOINTE: D'un autre côté, le fait que ces personnes sont domiciliées dans une des provinces donne à ce Parlement toute la compétence voulue.

Le très hon. M. BENNETT: Il n'est question que de l'allégation qu'elles sont domiciliées au Canada; c'est tout ce que j'en dis.

(Rapport est fait des bills qui sont lus pour la 3e fois et adoptés.)

#### DEUXIÈME LECTURE

Bill n° 121, constituant en corporation la Corporation épiscopale catholique romaine de la Baie d'Hudson.

### LOI DU DROIT D'AUTEUR, 1931

#### ADOPTION DES AMENDEMENTS DU SÉNAT

M. W. K. ESLING (Kootenay-Ouest) propose la 2e lecture et l'adoption des amendements apportés par le Sénat au bill n° 12, modifiant la loi modificative du droit d'auteur, 1931.

(La motion est adoptée; les amendements sont lus pour le deuxième fois et adoptés.)

#### APPELS AU CONSEIL PRIVÉ

##### PROJET D'ABROGATION DES APPELS À SA MAJESTÉ EN CONSEIL

La Chambre reprend la discussion, ajournée le vendredi 8 avril, sur la motion de l'honorable M. Cahan proposant la deuxième lecture du bill n° 19, concernant les appels au Comité judiciaire du Conseil privé.

Le très hon. ERNEST LAPOINTE (ministre de la Justice): Monsieur l'Orateur, cette mesure est de la plus haute importance à cause du sujet qu'elle traite. Ce sujet a été discuté à une séance spéciale de la Chambre et il a créé un vif intérêt dans tout le pays. On m'a informé que diverses associations du barreau avaient chargé des comités d'étudier cette question ainsi que tous les arguments qui ont été énoncés par l'honorable député et d'autres.

L'hon. M. CAHAN: Y compris mon très honorable ami.